Municipalité de Saint-Alexandre

Communiqué
Pour diffusion immédiate

SUIVI SUR L'ÉCHANGEUR SAINT-ALEXANDRE

Saint-Alexandre, le 30 octobre 2014 – La municipalité souhaite informer la population des derniers événements en rapport avec le projet d'échangeur à Saint-Alexandre sur le nouveau tronçon de l'autoroute 35.

Des représentants de la municipalité ont profité de la venue du ministre des Transports du Québec, monsieur Robert Poëti, pour le rencontrer personnellement dans le cadre d'un événement corporatif organisé par la Chambre de commerce du Haut-Richelieu le jeudi 16 octobre dernier. Cette rencontre privée avec monsieur le Ministre a permis à messieurs Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre et Yves Barrette, conseiller municipal, de lui rappeler l'intérêt que la municipalité porte au projet d'échangeur dans le prolongement de la route 227 (rang des Soixante).

À cet effet, une demande du ministère des Transports a été formulée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin d'obtenir l'autorisation de réaliser l'échangeur de Saint-Alexandre à l'emplacement souhaité par la communauté et autorisé par le Tribunal administratif du Québec en décembre 2012. À la réception de la décision du MDDELCC, la demande devra être acheminée au Conseil des ministres pour approbation. Suite à cette décision finale, le ministère des Transports sera alors en mesure de finaliser l'échangeur à l'emplacement actuellement prévu au décret ou dans le prolongement de la route 227.

Lors de l'inauguration du nouveau tronçon de l'autoroute 35, qui s'est déroulée le vendredi 17 octobre dernier en présence, entre autres, du premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et ministre de la région de l'Estrie, M. Pierre Paradis, et du gouverneur du Vermont, M. Peter Shumlin, M. Poëti a confirmé qu'un échangeur serait construit à Saint-Alexandre, sans en préciser l'emplacement exact, ni l'échéancier de réalisation. Pour permettre l'ouverture de l'autoroute, un pont d'étagement permettant à la route 227 (rang des Dussault) de l'enjamber a été construit mais il ne comprend aucune bretelle d'accès.

La municipalité reste en attente de la progression du dossier et verra à transmettre à la population la décision prise par le gouvernement lorsqu'elle sera connue.

Pour plus de détails, les documents suivants peuvent être consultés :

- Fiche technique – Inauguration de l'autoroute 35
  http://www.mtq.gouv.qc.ca/centredocumentation/Documents/salle-presse/2014/2014-10-17/Fiche-technique.pdf
- Vidéo du discours du ministre Poëti
  http://www.youtube.com/watch?v=RpxeKiu9IlY&feature=youtu.be

-30-

Source :
Odile Gauvin
Responsable des communications
Municipalité de Saint-Alexandre

Informations :
Ministère des Transports
www.mtq.qc.ca